



Rapport public 2014

Le Conseil d'État et la juridiction administrative en 2013



Dossier de presse

Conférence de presse - Mardi 27 mai 2014

www.conseil-etat.fr

Suivez l'actualité du Conseil d'État sur Twitter : [@Conseil_Etat](https://twitter.com/Conseil_Etat)

Retrouvez le live tweet du Rapport public 2014 :
#RPCE2014



Rapport public 2014

Le Conseil d'État et la juridiction administrative en 2013

Sommaire

1. Retour sur une année de contentieux administratif.....	3
> 2013 en chiffres.....	3
> L'activité des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et de la section du contentieux du Conseil d'État.....	4
> L'année 2013 au fil des décisions de la juridiction administrative.....	5
> La mise en œuvre de la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par les juridictions administratives en 2013.....	6
La Cour nationale du droit d'asile (CNDA).....	7
> 2013 en chiffres.....	7
Les missions qui concourent à l'activité juridictionnelle.....	8
> Bilan de l'aide juridictionnelle en 2013.....	8
> Bilan de l'exécution des décisions de justice en 2013.....	8
> La mission d'inspection des juridictions administratives en 2013 (MIJA).....	8
2. Le bilan d'un an d'activité consultative	10
> 2013 en chiffres.....	10
> Les textes examinés en 2013 : des projets de réforme constitutionnelle, des propositions de loi du Parlement, des projets de loi dans des domaines tels que la transparence de la vie publique et la lutte contre la fraude fiscale, la protection des consommateurs, le logement.....	11
3. Activité d'études, de débats et partenariats	13
> L'étude annuelle 2013 du Conseil d'État sur Le droit souple	13
> Les études sur demande du Premier ministre	13
> L'étude sur demande du Défenseur des droits.....	14
> Le dialogue des juges à l'échelle européenne.....	14
> Des partenariats à l'échelle internationale.....	15
> Colloques et cycles de conférences : des débats rythmés avec les professionnels du droit, les acteurs économiques et sociaux et le monde universitaire.....	16
> Les publications du Conseil d'État à La documentation Française.....	17
> À PARAÎTRE en 2014 : L'étude annuelle du Conseil d'État sur le thème du numérique et de la protection des droits fondamentaux.....	19

Annexe : Bilan d'activité 2013

1. Retour sur une année de contentieux administratif

> 2013 en chiffres

L'activité juridictionnelle en 2013		
Les tribunaux administratifs (*)		
	Données brutes	Données nettes *
Affaires enregistrées	181 200	175 762
Affaires jugées	188 205	183 182
Affaires en stock	158 852	149 904
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock		9 mois 25 jours
Les cours administratives d'appel (*)		
	Données brutes	Données nettes *
Affaires enregistrées	29 034	28 885
Affaires jugées	29 172	29 015
Affaires en stock	27 648	27 549
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock		11 mois 12 jours
Le Conseil d'État (*)		
	Données brutes	Données nettes *
Affaires enregistrées	9 480	9 235
Affaires réglées	10 019	9 685
Affaires en stock	6 436	6 320
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock		7 mois 25 jours

→→→ Voir p.19 et suivantes du rapport

> L'activité des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et de la section du contentieux du Conseil d'État en 2013

Activité des tribunaux administratifs

→→→ Voir p.23 du rapport

- **175 762 affaires nouvelles enregistrées en données nettes**, soit -1,5% par rapport à 2012. Cette évolution varie en fonction de la nature du contentieux : les contentieux sociaux ont fortement augmenté, alors que les autres principales matières (urbanisme et aménagement, police) sont en diminution. 2013 marque une rupture dans l'évolution des contentieux fiscal et de la fonction publique, qui se stabilisent après avoir connu des baisses significatives durant les deux années précédentes.
- **Le nombre d'affaires jugées est en diminution : 183 182** affaires jugées, soit -3,8% par rapport à 2012.
- **Le taux de couverture** (ratio des affaires jugées sur les affaires enregistrées) décroît légèrement, de 106,6% en 2012 à 104,2% en 2013. Le nombre d'affaire en stock continue de diminuer, avec une réduction de 4,8% par rapport à 2012. Cette réduction se double d'un rajeunissement du stock, puisque le volume d'affaires enregistrées depuis plus de 2 ans diminue et ne représente désormais plus que 11,6% du total.
- **L'année 2013 confirme l'amélioration du délai prévisible moyen de jugement observée depuis 5 ans** : passé sous le seuil de 1 an en 2009, évalué à 11 mois et 3 jours en 2010, à 10 mois et 27 jours en 2011, et à 9 mois et 28 jours en 2012, il s'établit en 2013 à **9 mois et 25 jours** en moyenne nationale.

Activité des cours administratives d'appel

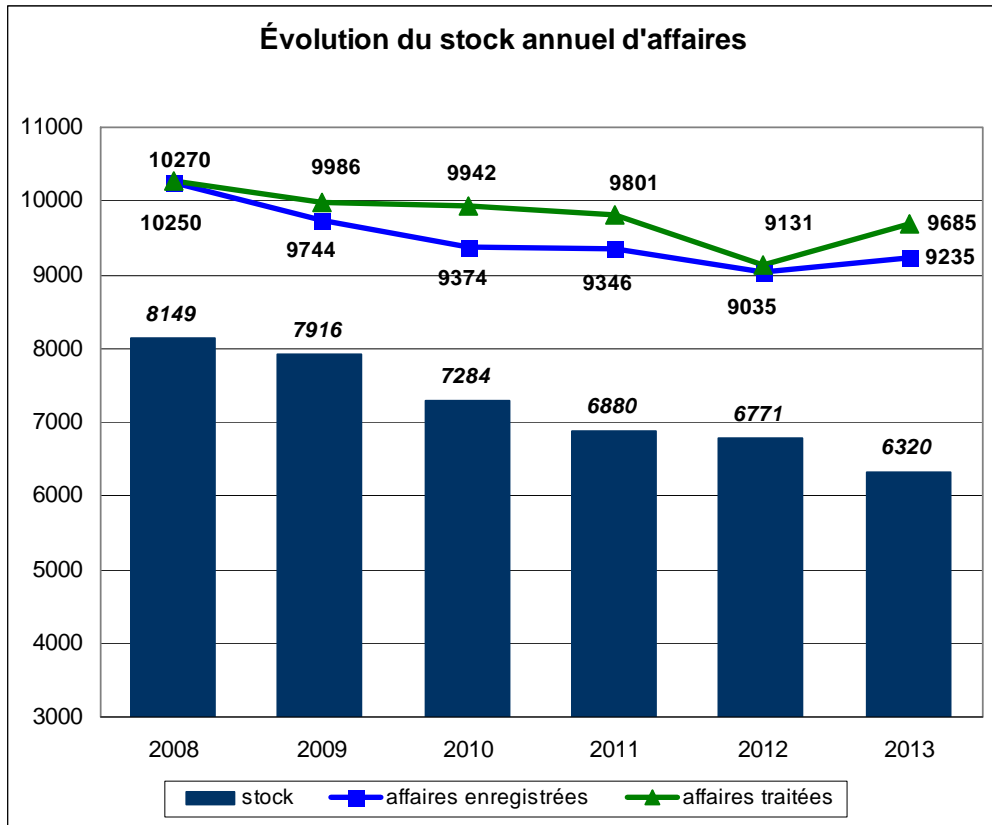
→→→ Voir p.29 du rapport

- **29 034 affaires enregistrées en données nettes**, soit une augmentation de 1,4% par rapport à 2012.
- Les cours atteignent un point d'équilibre de leur capacité de jugement : **29 015 dossiers jugés en 2013** (29 169 en 2011).
- Les cours ont jugé plus d'affaires qu'elles n'en ont enregistrées : le **taux de couverture** est de **100,5% en 2013**. **Le nombre d'affaire en stock diminue légèrement de 0,4% en données nettes** : 27 549 affaires restent à juger dans les cours. Le nombre d'affaire de plus de 2 ans reste très faible (4,2% du stock total), soit une diminution de près de 14% par rapport à l'année 2012.
- Passé pour la première fois sous le seuil d'un an en 2011 (11 mois et 16 jours), le **délai prévisible moyen de jugement** s'établit, en 2013, à **11 mois et 12 jours**.

Activité de la section du contentieux du Conseil d'État →→→ Voir p.32 du rapport

- **Le nombre d'affaires enregistrées** augmente de **2,2%** par rapport à 2012 et atteint **9 235 dossiers** en 2013 (9 035 en 2012).
- La part des **pourvois en cassation représente 69 % des affaires enregistrées par le Conseil d'État** (66 % en 2009), compte tenu notamment d'une augmentation de 8,5% des pourvois dirigés contre les arrêts des CAA. Les affaires enregistrées en premier ressort par le Conseil d'État connaissent pour leur part une forte diminution (-20,5%).
- **Le nombre de décisions rendues en 2013 a augmenté : 9 685** dossiers (9 131 en 2012).
- Le maintien d'une activité soutenue a permis de réduire le stock d'affaires en cours, le nombre des affaires restant à juger s'établissant à 6 320 contre 6 771 dossiers en 2012.
- **Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock** poursuit son amélioration : il passe à **7 mois et 25 jours** en 2013, contre 8 mois et 26 jours en 2012.

Évolution des affaires enregistrées, des affaires jugées et du stock des affaires en cours au Conseil d'État (2008-2013)



> L'année 2013 au fil des décisions de la juridiction administrative

Le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs ont rendu **près de 222 000 décisions contentieuses en 2013**.

L'activité des juridictions administratives en 2013 se déploie selon les lignes de force des préoccupations économiques, sociales et environnementales, dans de nombreuses branches du droit, par exemple :

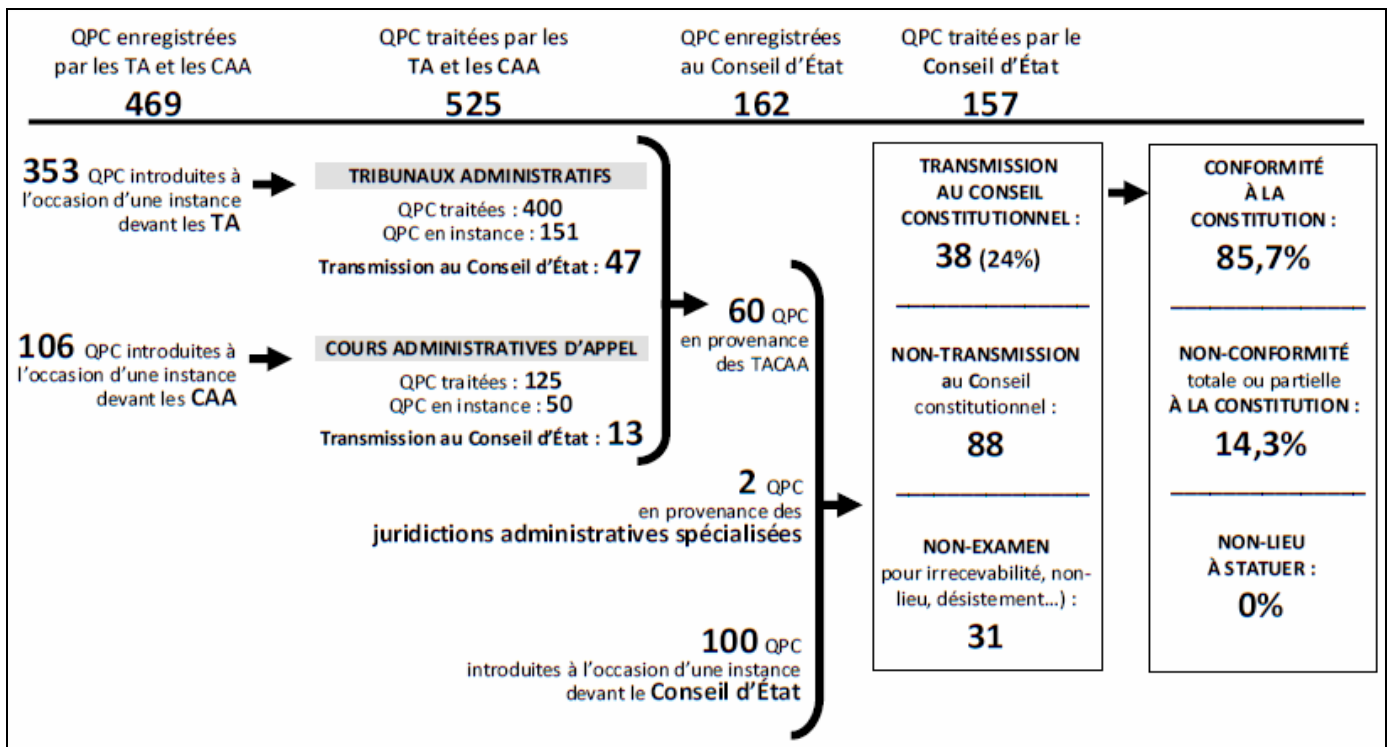
- au titre de la sécurité des personnes : les conditions de commercialisation des médicaments, la sauvegarde de la sécurité des installations nucléaires productrices d'électricité ;
- sur des aspects très concrets des activités des services publics : l'augmentation du montant des redevances autoroutières, les conditions de baignade dans des zones dangereuses ou encore le règlement de litiges relevant du contentieux du sport ;
- dans le domaine spécifique de l'environnement : la légalité de la suspension de la mise en culture de maïs génétiquement modifié, la précision par plusieurs arrêts de la portée juridique des articles 3, 5 et 7 de la Charte de l'environnement.

→→→ Voir p.59 et suivantes du rapport

> La mise en œuvre de la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par les juridictions administratives en 2013

L'article 61-1 de la Constitution dispose que tout justiciable peut soutenir, au cours d'une instance juridictionnelle, « qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit ».

2013 : QPC enregistrées, traitées et en instance devant les TA, les CAA et le Conseil d'État, et taux de transmission au Conseil constitutionnel



→→→ Voir p.56 et suivantes du rapport

Au terme de la 4^e année de mise en œuvre, **relative baisse du nombre de question soulevées** (162 questions enregistrées devant les TACAA, le Conseil d'État et les juridictions spécialisées, contre 187 en 2012 et 212 en 2011).

- depuis 2010, la moyenne du **taux de transmission** au Conseil constitutionnel est de **24%** ;
- le principal pourvoyeur de QPC est le contentieux fiscal (46% des questions posées en première instance depuis le 1^{er} mars 2010)

Les principales difficultés en matière de constitutionnalité ont été détectées par les requérants et fait l'objet de QPC, traitées depuis 2010. Les principales questions posées par la mise en œuvre de cette procédure ont également été précisées, tant par le Conseil d'État que par le Conseil constitutionnel.

→→→ Pour le suivi des QPC
 Voir site Internet (www.conseil-etat.fr)
 rubrique « Question prioritaire de constitutionnalité »

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

> 2013 en chiffres

Les affaires enregistrées	2013	34 752
	2012	36 362
	2011	31 983
Taux de recours contre les décisions de l'OFPRA	2013	85,4%
	2012	87,3%
	2011	85%
Les affaires jugées	2013	38 540
	2012	37 350
	2011	34 595
Taux d'annulation des décisions de l'OFPRA conduisant à la reconnaissance de la qualité de réfugié ou au bénéfice de la protection subsidiaire (pour les décisions rendues par les formations collégiales)		18%
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock	2013	6 mois 24 jours
	2012	8 mois 7 jours
	2011	9 mois 5 jours

La Cour nationale du droit d'asile a rendu en 2013 **38 540 décisions**, soit près de 1 200 de plus qu'en 2012.

L'importante réorganisation interne de la Cour conduite depuis 5 ans a notamment permis :

- d'augmenter le **nombre d'affaires jugées** (de plus de 90% depuis 2009),
- d'améliorer l'**équilibre des rôles d'audience**,
- de renforcer les **capacités d'expertise** de la Cour
- de renforcer les **garanties juridictionnelles accordées aux demandeurs d'asile** en consacrant plus de temps à l'instruction des dossiers (+8% entre 2011 et 2013) ainsi qu'à l'examen de chaque affaire lors des audiences, et en donnant un espace plus important au débat oral et à l'interprétariat.

En 2013 :

- **34 752 recours enregistrés** (contre 36 362 en 2012) : le contentieux de l'asile connaît pour la première fois depuis cinq ans une baisse de 4,4% du nombre de recours dirigés contre les décisions de refus de l'OFPRA. Cette baisse s'explique par une faible hausse des décisions rendues par l'OFPRA (+1,5%), une augmentation du taux de protection de l'OFPRA (+3,3%), et une diminution du taux de recours pour les décisions de rejet de l'OFPRA (en baisse de près de 2% par rapport à 2012).

- **38 540 affaires jugées en 2013** (contre 37 350 en 2012), soit une augmentation de +3,2% par rapport à 2012.

- le **délai prévisible moyen de jugement** se réduit de nouveau en 2013 et passe à **6 mois et 24 jours** (contre 8 mois et 7 jours en 2012), soit un gain de près d'un mois et demi sur l'année.

- le **taux de renvoi des affaires à une audience ultérieure** est de 24,2%, en baisse de 3,1% par rapport à 2012.

→→→ Voir p.42 et suivantes du rapport

Les missions qui concourent à l'activité juridictionnelle

> Bilan de l'aide juridictionnelle en 2013

Le bénéfice de l'aide juridictionnelle permet la prise en charge par l'État des frais liés à l'instance et des honoraires d'avocats.

En 2013 :

- **3 524** dossiers ont été enregistrés au bureau d'aide juridictionnelle du Conseil d'État, contre 3 544 en 2012, soit une diminution de 0,99%
- **la durée moyenne de traitement des demandes est de 11 jours en 2013** (25 jours en 2012, 54 jours en 2011, à rapporter aux délais de 2008, de 4 mois et 23 jours)
- le **taux d'admission** (aide juridictionnelle effectivement accordée aux demandeurs) est passé de 11,5% en 2012 à **14% en 2013** (7% en 2008)

Les demandes concernent, en premier lieu, le droit des étrangers qui représente 53,22% des demandes d'aide juridictionnelle, soit 1 877 affaires enregistrées en 2013. En second lieu, le contentieux des pensions représente également un contentieux important avec 181 dossiers enregistrés en 2013, soit 5,4% des demandes.

→→→ Voir p.137 et suivantes du rapport

> Bilan de l'exécution des décisions de justice en 2013

Les personnes pouvant se prévaloir d'une décision de justice rendue, en leur faveur, au détriment de l'administration, peuvent revenir vers la juridiction administrative si cette décision n'est pas exécutée. Le Conseil d'État pourvoit à l'exécution de ses propres décisions ainsi qu'à celles des juridictions administratives spécialisées ; les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel sont responsables de l'exécution de leurs jugements ou arrêts.

En 2013 pour les trois niveaux de juridiction :

- faible augmentation du nombre d'affaires enregistrées (**2 345 affaires en 2013** contre 2 159 en 2012, 186 dossiers, soit +8,6%), mais une hausse plus importante devant les TA (1509 affaires en 2012, 1695 en 2013, soit +12,3%), en raison notamment du contentieux des étrangers.
- **2 280 affaires réglées.** Le taux de couverture (ratio entre le nombre d'affaires enregistrées et d'affaires réglées) est de 125% pour le Conseil d'État, de 108% pour les CAA, de 92% pour les TA.

→→→ Voir p.141 et suivantes du rapport

> La mission d'inspection des juridictions administratives en 2013 (MIJA)

- Au titre de sa **mission d'inspection des juridictions administratives**, la mission a procédé, en 2013, à l'inspection de **12 TA**, a achevé la mission d'inspection des **juridictions disciplinaires de l'ordre des médecins**, initiée en 2012, et a mené une inspection au **CNESER** statuant en matière disciplinaire (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche).

- La mission concourt également à **la gestion du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel**, le chef de la mission a présidé le concours organisé par le Conseil d'État pour le **recrutement de 25 magistrats administratifs** ; il a présidé la commission chargée de sélectionner **14 magistrats** au titre du tour extérieur ou du détachement dans les TACAA.

→→→ Voir p.152 et suivantes du rapport

2. Le bilan d'un an d'activité consultative

> 2013 en chiffres

Lois		102
	<i>Dont propositions de loi</i>	6
Ordonnances		23
Lois du pays		30
Décrets réglementaires		556
Décrets individuels, arrêtés, décisions		230
Remises gracieuses		4
Avis		17
	<i>Sous total</i>	962
Rapports d'étude		5
TOTAL : 967 textes examinés en 2013		

L'assemblée générale **41 séances et 88 projets de texte examinés
90% des textes examinés en moins de 2 mois**

La commission permanente **9 séances, 10 projets de texte examinés
50% des textes examinés en moins de 15 jours,
La totalité en moins de 2 mois**

→→→ Voir p.329 et suivantes du rapport

L'année 2013 a été marquée par une diminution du nombre de projets de texte examinés par le Conseil d'État (967 contre 1 104 en 2012), mais certains textes examinés ont été plus complexes et plus longs que ceux examinés les années précédentes. Les séances d'assemblée générale ont été, en conséquence, notablement allongées (41 séances contre 32 en 2012).

> Les textes examinés en 2013 : des projets de réforme constitutionnelle, des propositions de loi du Parlement, des projets de loi dans des domaines tels que la transparence de la vie publique et la lutte contre la fraude fiscale, la protection des consommateurs, le logement...

Dans sa fonction consultative, le Conseil d'État ne se limite pas à assurer la sécurité juridique des politiques publiques : il se prononce réellement sur ces politiques, notamment au travers de la définition des meilleures conditions de leur mise en oeuvre, dans le souci constant qui est le sien de favoriser les pratiques de bonne administration.

Le bilan 2013 de l'activité consultative du Conseil d'État propose une **sélection de près de 200 avis et appréciations émis par les différentes formations consultatives** : assemblée générale, commission permanente, sections administratives, à l'occasion de l'examen des projets de texte qui leur ont été soumis en 2012.

Parmi les affaires marquantes soumises aux formations consultatives du Conseil d'État :

- **l'examen de 6 propositions de loi** : une proposition de loi de l'assemblée nationale sur les perspectives de l'économie réelle et 5 propositions de loi émanant du Sénat sur les droits des malades en fin de vie et l'assistance médicalisée pour mourir ;

A savoir

La mission historique de conseiller du Gouvernement du Conseil d'État a été élargie par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Cette réforme a introduit à l'article 39 de la Constitution une disposition permettant au président d'une Assemblée parlementaire de soumettre au Conseil d'État, avant son examen en commission, une proposition de loi déposée par un membre de son assemblée, sauf si celui-ci s'y oppose.

Depuis la mise en place de la réforme, le conseil d'État aura examiné 14 propositions de loi : 1 en 2009, 2 en 2010, 5 en 2011 et 6 en 2013

- l'examen d'un ensemble de projets de loi portant sur **la rénovation de la vie publique** : projet de loi constitutionnelle portant renouveau de la vie démocratique, projets de loi organique et de loi relatifs à la transparence de la vie publique et à la lutte contre la fraude fiscale, projet de loi restreignant le cumul de fonctions exécutives locales avec tout mandat de député ou de sénateur ;

- l'examen de projets de loi portant sur les règles de **déontologie des agents publics**, sur les **réformes de la justice**, sur les **mesures en faveur de l'emploi et du logement**, sur la **protection des consommateurs**, sur la **fiscalité sur les très hauts revenus**, sur **l'économie sociale et solidaire**...

→→→ Voir p.165 et suivantes du rapport

Une dizaine de **grands thèmes transversaux relatifs à l'action administrative** regroupe environ 50 projets de texte soumis au Conseil d'État dans des domaines tels que, par exemple, le respect de la hiérarchie des normes, les libertés et les principes fondamentaux, les consultations, les collectivités territoriales, le droit des étrangers, la commande publique, l'outre-mer, l'Union européenne...

→→→ Voir p.201 et suivantes du rapport

Une sélection de 60 autres avis apporte **un éclairage juridique et institutionnel sur la mise en oeuvre d'une vingtaine de grandes politiques publiques** : concurrence et consommation, crédit, monnaie et services financiers, cultes, défense, énergie, environnement, etc.

→→→ Voir p.255 et suivantes du rapport

3. Activité d'études, de débats et partenariats

La troisième partie du rapport, « *Études, débats, partenariats européens et internationaux* » rend compte du dialogue que la juridiction administrative entretient avec ses partenaires, nationaux et étrangers

→→→ Voir p.341 et suivantes du rapport

> L'étude annuelle 2013 du Conseil d'État sur Le droit souple

Le Conseil d'État a retenu, pour son étude annuelle 2013, le thème du « *droit souple* », qui analyse un ensemble de dispositifs très hétérogènes : directives, circulaires, avis, chartes, guides de déontologie, codes de conduite, recommandations d'autorités administratives indépendantes, lettres d'intention, déclarations internationales, résolutions... Ces dispositifs ont pour point commun de ne pas imposer d'obligations précises et qui semblent avoir, dans une société complexe et incertaine où la régulation gagne en extension et en force, une fonction appréciée des destinataires de ces documents.

Le Conseil d'État prend position sur cette évolution et sur la qualification qu'il convient de donner aux différents documents relevant du « droit souple », alors même que la doctrine ne s'est intéressée que récemment à cette évolution des conceptions juridiques. Il met en exergue son essor et son utilité, tout en appelant une clarification des procédures gouvernant son édicition ainsi qu'une sécurisation de son régime contentieux.

→→→ Voir p.343 et suivantes du rapport

Dans le prolongement de l'étude annuelle, un séminaire organisé à Paris, le 18 décembre 2013, par l'association ACA-Europe a retenu pour thème *Droit souple, normes juridiques et sources du droit*. Il a permis une analyse comparée des systèmes juridiques européens recourant aux mécanismes de droit souple. Des représentants de 23 des États membres de l'Union ont participé à cette réflexion.

→→→ Pour les actes du séminaire
Voir site Internet de l'ACA-Europe :
<http://www.juradmin.eu>
rubrique « séminaires »

> Les études sur demande du Premier ministre

En vertu des dispositions de l'article L. 112-2 du code de justice administrative, « *Le Conseil d'État peut être consulté par le Premier ministre ou les ministres sur les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.* » Les études livrent une réflexion approfondie sur des sujets très variés dans le domaine du droit administratif, en vue d'éclairer suffisamment en amont l'orientation de grandes politiques publiques. Elles sont élaborées au sein de groupes de travail spécialement constitués autour de membres du Conseil d'État avec le concours de personnalités extérieures, notamment des universitaires, des praticiens du droit et des représentants des administrations.

En 2013, la section du rapport et des études a été saisie de deux études à la demande du Premier ministre : *Le rescrit : sécuriser les initiatives et les projets* et *L'application du nouveau principe « silence de l'administration vaut acceptation »*. Ces deux études s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'action publique, voulue par le Gouvernement, et dans la démarche de simplification du droit et des démarches administratives qui doit en témoigner.

> L'étude sur demande du Défenseur des droits

En 2013, le Défenseur des droits a saisi le vice-président du Conseil d'État d'une demande d'étude portant sur diverses questions relatives à l'application du principe de neutralité religieuse dans les services publics. C'est la deuxième fois qu'il est fait usage de cette possibilité, dont disposait déjà le Médiateur de la République. Cette demande se fonde sur l'article 19 de la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011.

Le Défenseur des droits a d'abord souhaité être éclairé sur « *la «frontière» entre les services publics et les activités d'intérêt général* ». Il a ensuite interrogé le Conseil d'État, en faisant référence à des situations rencontrées, sur l'existence d'une éventuelle catégorie des « *participants au service public* », qu'il conviendrait le cas échéant de distinguer de la notion de « *collaborateur occasionnel* » et sur les droits ou devoirs des uns et des autres au regard des principes de neutralité et de laïcité s'appliquant dans les services publics.

→→→ Voir p.352 et suivantes du rapport

> Le dialogue des juges à l'échelle européenne

Le Conseil d'État exerce la présidence de l'ACA-Europe

Le Conseil d'État exerce, depuis juin 2012, et pour deux ans, *la présidence de l'Association des Conseils d'État et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne* (ACA-Europe). Cette association regroupe les Conseils d'État et juridictions suprêmes des 28 États membres de l'Union européenne. La Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne y sont également représentées. L'ACA-Europe contribue à l'application homogène du droit de l'Union et à la préservation des intérêts de tous les justiciables européens.

Outre le séminaire « *Une justice administrative efficace et de qualité* », qui s'est tenu à la suite de l'Assemblée générale organisée au Conseil d'État en mai 2013, trois séminaires thématiques ont été organisés au cours de l'année : un premier séminaire consacré à la sécurité alimentaire à Parme au mois d'avril, un deuxième portant sur les principes communs de la procédure administrative non contentieuse à La Haye au mois de novembre et un troisième à Paris au mois de décembre consacré au « droit souple » qui avait fait l'objet de l'étude annuelle 2013 du Conseil d'État.

→→→ Voir p.375 et suivantes du rapport

Les échanges au sein de l'Europe ont été intensifiés. L'année 2013 a été marquée par :

- le renforcement des liens avec les institutions européennes : le service juridique du Parlement européen, la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, le Tribunal de l'Union européenne et le tribunal de la fonction publique, la Cour européenne des droits de l'homme ;
- la coopération bilatérale avec la Cour administrative fédérale d'Allemagne et la Cour suprême du Royaume-Uni ;
- les 7^{ème} journées juridiques franco-croates.

Les juridictions administratives ont activement participé à des actions de coopération bilatérale :

- partenariat entre la cour administrative d'appel de Paris et la cour administrative d'appel de Berlin-Brandebourg ;
- participation du tribunal administratif de Strasbourg aux Rencontres des juridictions administratives du Haut-Rhin avec leurs homologues allemands ;
- colloque du comité de coopération franco-britanno-irlandais en juin 2013 ;
- présentation à Milan du concept des « Cités européennes du droit » par un magistrat du Ta de Toulouse.

> Des partenariats à l'échelle internationale

Des échanges ont été réalisés avec les juridictions administratives de nombreux pays, de culture et de traditions juridiques très variées, afin de promouvoir le modèle juridique français dans le monde. Des relations sous différentes formes (accueil de délégations, de magistrats, ou d'étudiants, organisation de séminaires) ont été actives avec des pays importants en termes de rayonnement ou de droit comparé : la Turquie, la Chine, le Japon, les Etats-Unis, la Corée du Sud, le Bénin, le Cameroun...

Le Conseil d'État a pris une large part aux actions diligentées par les enceintes multilatérales

- À l'invitation du Conseil d'État de la Colombie, le Conseil d'État était représenté lors du **Congrès triennal et de l'Assemblée générale de l'Association internationale des hautes juridictions administratives (AIHJA)** qui se sont tenus à Carthagène en avril 2013. À cette occasion, la présidence de l'association a été transmise de la Colombie à la Turquie où aura lieu le prochain Congrès triennal en 2016.

A savoir

→ L'AIHJA réunit aujourd'hui plus d'une centaine de juridictions nationales et internationales. Elle a pour objet de favoriser les échanges entre les juridictions administratives suprêmes. Cette association a son siège au Conseil d'État ; le secrétaire général du Conseil d'État exerce traditionnellement la fonction de secrétaire général de cette association.

- Pour la deuxième année consécutive, la juridiction administrative française a été sollicitée pour organiser, dans le cadre de la **Semaine du droit et du développement de la Banque mondiale à Washington**, une conférence sur le thème des contrats public-privé. Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre d'une « communauté de pratiques » créée il y a un an en partenariat avec l'Agence française de développement, a permis de mettre en évidence l'intérêt que peut représenter pour le développement économique des opérateurs privés locaux l'utilisation d'instruments juridiques issus ou inspirés de la tradition juridique française.

→→→ Voir p.379 et suivantes du rapport

La conduite d'actions de jumelage contribue à la diffusion du modèle juridique français

La mise en oeuvre d'actions de jumelage constitue une composante importante de l'activité internationale du Conseil d'État. Elle est, à la fois, un test de la capacité de notre institution à mener des actions de coopération d'envergure et un moyen de tisser des relations approfondies et durables avec la juridiction administrative bénéficiaire.

Au cours de l'année 2013, le Conseil d'État a apporté son concours à un nouveau programme de jumelage avec le Secrétariat général du gouvernement du Royaume du Maroc. Cette coopération s'effectue dans le cadre d'un jumelage entre les secrétaires généraux du gouvernement français et marocain, partenariat qui s'inscrit dans le programme « Réussir le statut avancé » signé entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc.

→→→ Voir p.381 et suivantes du rapport

> Colloques et cycles de conférences : des débats rythmés avec les professionnels du droit, les acteurs économiques et sociaux et le monde universitaire

7 manifestations événementielles

1 000 participants

colloque inscrit au cycle des Entretiens du Conseil d'État en droit social

colloque en hommage à Marie-Dominique Hagelsteen, en partenariat avec l'Autorité de la concurrence

colloque organisé dans le cadre de la collaboration entre le Conseil d'État et la Cour de cassation

cycles de conférences : « Enjeux juridiques de l'environnement » et « Où va l'État ? »

<i>Des thèmes issus de domaines variés pour faire le point sur l'état du droit</i>	22 janvier :	« Environnement et polices »
	29 mars :	« La décentralisation des politiques sociales »
	22 avril :	« Quel devenir pour l'administration de l'environnement ? »
	24 septembre :	« Corriger, équilibrer, orienter: une vision renouvelée de la régulation économique »
	16 octobre :	« L'État, expression de la Nation : un objet de philosophie politique et une construction historique »
	27 novembre :	L'État de droit : constitution par le droit et production du droit
	11 décembre :	La sanction : regards croisés du Conseil d'État et de la Cour de cassation

Le cycle de conférences sur l'État

La section du rapport et des études a engagé en 2013 un cycle de conférences « *Où va l'État ?* ». Ce cycle ne se limite pas à traiter de la réforme de l'État ou de la modernisation de l'action publique ; il embrasse la conception qui préside à ses missions, à son action, à son devenir.

Les prochaines conférences de ce cycle traiteront notamment des monopoles régaliens, des missions de l'État, et des thèmes relatifs au fonctionnement et aux moyens de l'État : l'administration, les ressources humaines et budgétaires qu'il mobilise, la décentralisation, les relations avec le monde économique. Il se clôturera sur le thème de la réforme de l'État et ses différentes figures.

→→→ Voir p.363 et suivantes du rapport

Prochain colloque – La 4^{ème} édition des *Entretiens du Conseil d'État en droit social* se tiendra le 27 juin 2014 au Palais royal, sur le thème : « Impôt et cotisation : quel financement pour la protection sociale ? ».

→→→ Toute l'actualité et la documentation des colloques sur le site www.conseil-etat.fr
Rubrique *Actualités*
puis *Colloques, Séminaires & Conférences*

> Les publications du Conseil d'État à La documentation Française

Collection *Les rapports du Conseil d'État* : étude annuelle 2014 du Conseil d'État sur « le droit souple »



L'étude annuelle du Conseil d'État procède à une analyse portant sur la nature des manifestations du droit souple, sur leurs émetteurs, leurs destinataires, leurs effets et, enfin, sur la façon dont elles sont reçues au sein de l'ordre juridique existant. Elle propose des réponses au regard des questions délicates qui se trouvent posées :

- Le droit souple est-il authentiquement du droit ?
- Quels sont les risques inhérents au droit souple ?
- Quels sont les avantages attendus d'une meilleure reconnaissance de ce droit, et en fonction de quelles garanties ?

Les rapports du Conseil d'État,
Paris 2013, 18 €
ISBN : 978-2-11-009442-1

Collection *Droits et Débats* : N° 12 – Corriger, équilibrer, orienter : une vision renouvelée de la régulation économique



En hommage à Marie-Dominique Hagelsteen, le Conseil d'État et l'Autorité de la concurrence ont conjointement organisé un colloque sur le thème « Corriger, équilibrer, orienter : une vision renouvelée de la régulation économique ».

La réflexion a porté sur l'évolution, la cohérence et l'efficacité de l'intervention de la loi à des fins d'incitation économique, en retenant pour illustration les thèmes de la fiscalité, de l'énergie, de l'environnement et des relations entre fournisseurs, distributeurs et consommateurs. Le colloque a aussi été l'occasion de revenir sur les évolutions, portées par l'Autorité de la concurrence, pour la mise en œuvre de nouveaux instruments de *soft law* et de procédures négociées, telles que les engagements, sous le regard du juge, tant européen que national.

Ces débats, en offrant les regards croisés de l'Autorité de la concurrence, des universitaires, des avocats et des juges, témoignent de la contribution et de l'influence de Marie-Dominique Hagelsteen pour le renouvellement de la régulation économique.

Droits et Débats
Paris 2013, 15€
ISBN :

Collection *Droits et Débats* : N° 11 – 1952-2012 : le juge français de l’asile



Droits et Débats n°11
Paris 2013, 15€
ISBN :978-2-11-009675-3

Le soixantième anniversaire de la Cour nationale du droit d’asile témoigne de l’histoire peu connue d’une juridiction administrative consacrée toute entière au contentieux de l’asile.

La Cour est devenue, sous la pression d’une demande d’asile presque toujours croissante, la première juridiction administrative française par le nombre de recours. Elle a ainsi développé une jurisprudence novatrice, le plus souvent validée par son juge de cassation, le Conseil d’État.

Le colloque organisé le 29 octobre a été l’occasion d’analyser une approche comparée du traitement juridictionnel de l’asile dans le monde pour rechercher, au-delà d’une apparente diversité, s’il existe des traits communs à ce contentieux spécifique. Il a également porté sur l’étude de l’un des motifs de persécution établi par la Convention de Genève, à savoir « *l’appartenance du demandeur d’asile à un groupe social* ». Ce colloque a aussi permis de mettre l’accent sur l’influence des jurisprudences de la Cour de Luxembourg et de la Cour de Strasbourg dans le domaine du droit d’asile.

Collection *Droits et Débats* : N° 10 – La décentralisation des politiques sociales : bilan et perspectives



Droits et Débats n°10
Paris 2013, 15€
ISBN :978-2-11-009676-0

L’année 2013 a marqué le 30^{ème} anniversaire des lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983, les premières à avoir opéré d’importants transferts de compétence vers les collectivités territoriales en matière sociale. Le Parlement a commencé à débattre des projets de loi destinés à donner corps à un « *nouvel acte de décentralisation* ». Le moment était donc particulièrement opportun pour s’interroger sur la signification et les perspectives de ce mouvement de décentralisation des politiques sociales.

Le colloque a mis en lumière l’apport de la décentralisation dans la conduite des politiques sociales mais aussi les interrogations qu’elle continue de susciter : les marges de manœuvre pour les collectivités territoriales au regard du principe d’égalité ; le financement des politiques sociales décentralisées ; la répartition des compétences ; l’évaluation et la diffusion des meilleures pratiques dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Les intervenants, élus locaux, hauts fonctionnaires de l’État ou universitaires, ont apporté des réponses variées qui ont nourri un débat d’une grande intensité.

Collection *Droits et Débats* : N° 9 - Enjeux juridiques de l’environnement



Droits et Débats n° 9,
Paris 2013, 15 €
ISBN : 978-2-11-009444-5

Des questions environnementales surgissent dans différentes branches du droit et secteurs d’activité et sont essentielles pour assurer la protection de la nature, des espaces et des milieux. Elles ont favorisé l’émergence d’un droit de l’environnement, son déploiement progressif et sa confrontation avec d’autres droits. Comment assurer efficacement la protection de l’environnement dans ce cadre ? Quelle place accorder à la formation des acteurs de l’environnement, à la prévention ou encore à la répression ? Dans le courant des lois Grenelle I et II de 2009 et de 2010, le cycle des conférences du Conseil d’État réunit des magistrats judiciaires, des universitaires, des avocats mais aussi des représentants des administrations, des associations de défense et des industries concernées pour débattre de questions qui font l’actualité du droit de l’environnement : formation juridique, droit de la consommation, de l’aménagement, des transports et de l’énergie, polices et devenir de l’administration de l’environnement.

Collection *Droits et Débats* : N° 8 - Les agences : une nouvelle gestion publique ?



Droits et Débats n° 8,
Paris 2013, 15 €
ISBN : 978-2-11-009443-8

Agence française de développement, Caisse nationale d'allocations familiales, Institut national contre le cancer, Centre national du livre, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Agence nationale de l'habitat... Quelle que soit leur appellation, plus d'une centaine d'agences interviennent aujourd'hui au quotidien à la mise en oeuvre des politiques publiques.

Dans le prolongement de l'étude annuelle 2012 consacrée aux agences, le Conseil d'État a organisé un colloque sur cette forme d'organisation administrative. Les vingt-cinq propositions formulées par l'étude ont été mises au débat : comment permettre un recours plus pertinent aux agences au regard des enjeux de la gouvernance publique et de l'efficacité des politiques publiques ? Les agences sont-elles des démembrements de l'État ? Au contraire, ne peuvent-elles pas le renforcer, sous réserve que certaines conditions soient réunies ? Le colloque a eu l'ambition d'apporter des éléments de réponse à ces importantes questions.

> À PARAÎTRE en 2014 : L'étude annuelle du Conseil d'État sur le thème du numérique et de la protection des droits fondamentaux

Le Conseil d'État a retenu comme thème de l'étude annuelle 2014 *Le numérique et les droits et libertés fondamentaux*.

Le sujet étudié dépasse, tout en l'intégrant, celui de la protection des données personnelles. Cet aspect reste au cœur de la problématique de l'étude et mais il a vocation à être élargi aux questions de gouvernance, de régulation et de « neutralité » d'internet, dans leurs dimensions internationales et nationales, et concerne aussi les questions du renseignement et de la cybercriminalité. De plus, centré sur le « numérique », il ne se limite pas à l'utilisation de l'internet, sujet pourtant déjà très vaste, mais embrasse la problématique des objets intelligents connectés qui secrètent et utilisent des données personnelles.

De positions ont déjà été élaborées sur ces différents sujets par les autorités administratives (CNIL, l'ARCEP, le CSA...), des missions parlementaires, des normes et décisions de justice européennes. Le Premier ministre a également annoncé un projet de loi sur la protection des droits et libertés dans le monde numérique. Dans ce contexte, la valeur ajoutée d'une étude élaborée par le Conseil d'État tient à son caractère d'autorité « généraliste », dont les prises de position sont susceptibles de rencontrer une audience plus large que celle d'acteurs spécialisés ou très impliqués dans ce sujet à haute sensibilité.

Enfin, une méthodologie particulière a été retenue pour ce sujet au fort contenu technique : des auditions de « sachants » issus du monde du numérique et de représentants des administrations, ainsi que la constitution d'un « groupe de contacts » de personnalités choisies pour leurs compétences dans des domaines très différenciés mais tous liés au thème de l'étude, qui débattront, à différents stades de leur élaboration, des orientations proposées.

→→→ Voir p.357 et suivantes du rapport

Annexe



« Le Conseil d'État et la justice administrative accompagnent les mutations de la société française – Bilan d'activité 2013 »

Pour la cinquième année, le Rapport public du Conseil d'État fait l'objet d'un accompagnement pédagogique visant à porter à la connaissance d'un public élargi le bilan d'activité de la juridiction administrative : « Le Conseil d'État et la justice administrative accompagnent les mutations de la société française » présente ainsi en images, de manière synthétique et vivante, les éléments les plus marquants de l'année écoulée.

Ce document de 42 pages emprunte des codes de lecture « magazine » (textes courts, large place laissée à la photographie et à l'infographie...). Il est diffusé à de nombreux partenaires du Conseil d'État et de la juridiction administrative (parlementaires, élus locaux, journalistes, universitaires, associations, grandes entreprises...). Il est également accessible à tout un chacun sur www.conseil-etat.fr.

Cette année, le document se caractérise notamment par la place laissée au fil des pages à des « questions de citoyens » (sur le fonctionnement du Conseil d'État, la portée de ses avis ou encore, l'origine d'une décision contentieuse) et le témoignage de certains membres de la juridiction sur les valeurs de l'institution. Il propose également deux dossiers thématiques : l'un sur le Conseil d'État, « acteur et arbitre de la vie démocratique » ; l'autre, sur le 60ème anniversaire des tribunaux administratifs (« 60 ans au service de l'intérêt général »).